

## **Mandat : Groupes de travail de l'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa**

L'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa (IEJO) est une collaboration d'organisations et d'agences communautaires qui travaillent en collaboration pour promouvoir le développement sain des enfants et des jeunes d'Ottawa.

**Vision de l'IEJO :** S'assurer que tous les enfants et les jeunes d'Ottawa puissent atteindre leur plein potentiel et mieux grandir!

**Mission de l'IEJO :** Reconnaissant le pouvoir d'une voix collective, de la planification ainsi que des efforts collaboratifs communautaires, l'IEJO fournit une plateforme permettant aux groupes de travailler ensemble pour guider et influencer les pratiques, les systèmes et les politiques publiques, visant à nourrir la croissance positive et saine des enfants et des jeunes dans notre communauté.

### **Valeurs l'IEJO**

- Effort de collaboration qui représente divers points de vue et maximise l'impact par la programmation, les services et les ressources
- Intégration et progression de l'équité, la diversité et l'inclusion dans nos messages, nos membres, nos plans de travail et nos initiatives afin de créer un espace d'appartenance
- En nous appuyant sur les principes fondamentaux de l'équité, de l'honnêteté et de la transparence pour orienter notre travail, nous continuerons de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour atteindre l'égalité réelle et la réconciliation pour les peuples autochtones.
- Droits fondamentaux des enfants et des jeunes tels qu'ils sont énumérés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- La voix et la dignité de chaque individu sont assurées de sorte que chaque voix soit présente lors de la prise de décisions et de l'élaboration des mesures qui les concernent
- Compréhension des besoins des enfants et des jeunes d'Ottawa et des possibilités qui s'offrent à eux.

### **But des groupes de travail**

Les groupes de travail de l'IEJO ont pour but de diriger et d'exécuter le travail de l'IEJO conformément à la vision globale et à l'orientation stratégique de l'IEJO, en mettant l'accent sur un accent plus particulier sur le soutien aux enfants et aux jeunes.

### **Objectif du groupe de travail**

Les groupes de travail de l'IEJO travaillent en tant que collectif pour les organismes qui soutiennent les enfants, les jeunes et leurs familles à Ottawa. L'un des objectifs communs de chaque groupe de travail est de tirer parti des ressources et des capacités qui existent dans notre communauté et de déterminer comment combler les lacunes afin de mieux répondre aux besoins en constante évolution et en constante croissance. Chaque groupe de tâches dispose d'un objectif précis qui lui est propre.

### **Responsabilités des membres du groupe de travail**

Les membres de chaque groupe de travail ont les responsabilités suivantes :

- Agir à titre de champion pour aller au-delà des pratiques organisationnelles traditionnelles et chercher des occasions significatives de travailler différemment ensemble dans le système plus vaste de services et de soutien pour les nourrissons, les enfants et les jeunes.
- Représenter l'expertise et les préoccupations de leur organisation pour les partager avec le groupe afin de guider le travail du groupe.
- Assister et participer régulièrement aux réunions mensuelles des groupes de travail pendant un an.
- Participer aux activités, aux projets et aux travaux du groupe de travail et en faire la promotion.

### **Membres du groupe de travail**

- Le groupe de travail est composé de représentants des partenaires organisationnels de l'IEJO.
- Le partenaire organisationnel choisira les personnes qui les représenteront au groupe de travail, et recommandera des personnes qui peuvent représenter les divers besoins des enfants et des jeunes d'Ottawa.
- Le groupe de travail cherchera à inviter les organisations à accroître la diversité du groupe de travail.
- Présidents du groupe de travail :
  - Le processus de sélection des présidents se fera par élection parmi les membres du groupe de travail. Les coprésidents sont encouragés.
  - Les mandats des présidents sont d'une durée de deux ans et peuvent être renouvelés. Les mandats sont échelonnés en cas de coprésidence.
  - Le président du groupe de travail siège au sein de la communauté de direction de l'IEJO pour représenter le groupe de travail.
- Les personnes peuvent se joindre aux groupes de travail sans représenter une organisation à la discrétion du ou des présidents des groupes de travail, et celles-ci ne sont pas admissibles à la présidence.
- Plusieurs représentants d'une organisation peuvent se joindre à un seul groupe de travail s'ils représentent un travail différent de celui de l'organisation (p. ex., différents ministères). Dans le cas contraire, il est recommandé que le siège soit partagé si aucune personne ne peut représenter l'organisation de façon uniforme.
- Les organisations peuvent demander d'avoir un « membre par courriel » si elles ne peuvent pas s'engager à participer aux réunions pendant une période (jusqu'à six mois) et qu'elles aimeraient rester activement informées du travail et contribuer par courriel. Cela devrait être dû à un conflit d'horaire.

### **Réunions**

Cette section décrit le calendrier et la structure des réunions du groupe de travail.

- Réunions mensuelles de 60 minutes, prévues de septembre à juin.
- Un calendrier des réunions sera publié à la fin de l'été pour les mois de septembre à décembre, et à la nouvelle année pour les mois de janvier à juin, afin que les membres puissent planifier et organiser leur participation régulière.
- Les points permanents à l'ordre du jour seront l'avancement des travaux du plan d'action du groupe de travail.
- Une période d'annonce sera prévue pour les réunions des groupes de travail afin de permettre le réseautage et le partage de renseignements entre les membres du groupe de travail.
- Le(s) président(s) du groupe de travail fixe(nt) l'ordre du jour des réunions, dirige(nt) les réunions et encourage(nt) tous les membres à faire part de leurs commentaires tout au long de

la réunion, et s'assure(nt) que toutes les décisions ou recommandations sont prises et acceptées par les membres

### **Plans d'action**

Chaque groupe de travail disposera d'un plan d'action pour orienter ses travaux.

- Tous les uns à deux ans, les groupes de travail examineront l'orientation stratégique de l'IEJO et élaboreront des plans d'action qui appuient l'orientation stratégique dans le domaine d'intérêt de chaque groupe de travail.
- Ces activités peuvent être financées par l'IEJO ou s'appuyer sur des activités dirigées par un partenaire organisationnel.
- Les résultats des plans d'action seront régulièrement surveillés et évalués chaque année.
- Pour assurer l'harmonisation avec l'orientation stratégique de l'IEJO, les plans d'action seront communiqués au Comité directeur de l'IEJO aux fins d'approbation et de soutien. Les présidents des groupes de travail feront périodiquement le point sur les progrès réalisés par les membres du Comité directeur de l'IEJO.
- Le Comité directeur de l'IEJO est chargé d'aider les groupes de travail à réaliser leurs plans d'action, et il devrait être consulté pour éliminer les obstacles ou élaborer les projets.

### **Quorum et prise de décisions**

Cette section décrit comment les groupes de travail prendront des décisions et résoudront les conflits.

#### Processus de prise de décisions

L'IEJO utilisera la prise de décisions par consensus et se basera sur les objectifs, les valeurs et la participation active des membres. La prise de décision par consensus est un moyen dynamique de trouver des solutions et de parvenir à un accord que chacun soutient activement, ou du moins peut vivre avec. Cette méthode comprend le dialogue pour clarifier les questions, la discussion ouverte, l'exploration des idées, des propositions et des amendements de solutions ou de décisions, et la vérification de l'accord.

#### Résolution de conflits

En cas de conflit, les lignes directrices suivantes s'appliqueront :

- La ou les personnes ayant le conflit ou la préoccupation parleront aux personnes concernées pour tenter de résoudre le problème.
- Si la résolution n'est pas obtenue par un dialogue direct, les parties s'adresseront au(x) président(s) du groupe de travail pour obtenir leur soutien en tant que médiateur neutre. Si un président est l'une des parties impliquées dans le conflit, les parties chercheront un autre médiateur neutre au sein du groupe de travail.
- Si la résolution n'est pas obtenue par le dialogue ou le soutien du président, la question est portée par les parties devant le groupe de travail pour être résolue par le groupe dans son ensemble. Les membres du groupe de travail peuvent demander que la question soit renvoyée au Comité directeur de l'IEJO pour une résolution ultérieure.